



# VERSAILLES

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2018 à 19 heures.

Salle du Conseil municipal

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Maire, prises par délégation du Conseil municipal (art. L.2122-22 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe);
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération, les points suivants :

#### 2018.07.82

##### Piscine située dans le « Camp de Satory » à Versailles.

##### Convention de transfert de gestion à l'amiable par l'Etat au profit de la Ville portant sur une dépendance domaniale publique.

- 1) *d'approuver les dispositions de la convention de transfert de gestion à l'amiable de la piscine de Satory entre l'Etat et la ville de Versailles pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, et ce à titre gratuit ;*
- 2) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.*

#### 2018.07.83

##### Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Satory Ouest à Versailles portée par l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay.

##### Avis de la Ville sur le dossier de création de la ZAC.

*de donner un avis favorable sur le dossier de création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Satory Ouest à Versailles, portée par l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay, dans la mesure où les assurances suivantes seront confirmées par l'Etat et l'EPAPS :*

- *les infrastructures de desserte accompagnant la réalisation du nouveau quartier seront effectivement réalisées dans un calendrier compatible avec la réalisation de la ZAC ;*
- *le phasage de réalisation décrit dans le dossier, conçu de manière à accompagner l'arrivée de la ligne 18 à Versailles et la gare de Satory, soit adapté en fonction du calendrier effectif de réalisation de la ligne de métro ; en particulier, l'accent sera mis sur le développement économique dans la période qui précédera la mise en service de la gare ;*
- *les surfaces brutes réellement libérées et les surfaces construites par l'aménageur seront bien corrélées : les 550 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher devront être revues à la baisse en cas de non libération de terrains militaires ;*
- *l'équilibre des surfaces programmées, qui dédie 40% de celles-ci à l'activité et au développement économique, soit garanti dans le temps, afin d'affirmer Satory comme étant le lieu d'implantation du cluster scientifique et technologique de rang mondial spécialisé sur les mobilités du futur et l'industrie terrestre de défense.*
- *le plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Versailles sera adapté en respectant les objectifs de qualité urbaine et de densité affichés dans l'ambition de l'opération.*

#### 2018.07.84

##### Réalisation d'un projet urbain sur le site de Satory Ouest.

##### Protocole et convention d'intervention foncière entre la commune de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay et l'Etablissement public foncier des Yvelines (EPFIF).

- 1) *d'approuver les projets de protocole d'intervention et de convention d'intervention foncière entre la commune de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France pour la réalisation d'un projet urbain sur le site de Satory Ouest ;*
- 2) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le protocole d'intervention ainsi que la convention d'intervention foncière et tout document y afférent.*

**2018.07.85****Enquête publique préalable à l'autorisation environnementale, au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, relative au projet de création de la ligne 18 du Grand Paris Express.****Avis de la ville de Versailles.**

- 1) *d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de création de la ligne 18 reliant les gares Aéroport d'Orly à Versailles Chantiers, sollicitée par la Société du Grand Paris, sous réserve du respect de la qualité et des débits de fuite imposés par la réglementation locale en vigueur ;*
- 2) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à transmettre la présente délibération à M. le préfet des Yvelines et à prendre toute autre mesure nécessaire à son exécution, ainsi qu'à signer tout document s'y rapportant.*

**2018.07.86****Versailles-Chantiers - dénomination des nouvelles rues :**

- **la gare routière « Gare routière de Versailles-Chantiers »,**
- **la voie située entre la Place Poincaré et l'opération immobilière de logements « Rue des Etangs Gobert »,**
- **la voie située entre la gare routière et le carrefour des Francine « Rue Alexis de Tocqueville »,**
- **la voie située entre le jardin Gobert et la gare SNCF « Passage des Jardins »,**
- **la voie située entre la gare routière et la rue de l'Abbé Rousseaux « Passage de la Gare ».**

- 1) *de dénommer :*
  - *la gare routière « Gare routière de Versailles-Chantiers »,*
  - *la voie située entre la Place Poincaré et l'opération immobilière de logements « Rue des Etangs Gobert »,*
  - *la voie située entre la gare routière et le carrefour des Francine « Rue Alexis de Tocqueville »,*
  - *la rue située entre le Jardin Gobert et la gare SNCF « Passage des Jardins »,*
  - *la voie située entre la gare routière et la rue de l'Abbé Rousseaux « Passage de la Gare » ;*
- 2) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à transmettre cette présente délibération à M. le Préfet des Yvelines et notamment, auprès du bureau du cadastre et à prendre toute autre mesure ou acte nécessaire à son exécution, ainsi qu'à signer tous documents s'y rapportant.*

**2018.07.87****Réaménagement de la place des Manèges à Versailles.****Convention financière entre la Ville et la SARL « Chez César ».**

- 1) *d'approuver les termes de la convention financière entre la ville de Versailles et la SARL « Chez César », portant sur la contrepartie financière de la Ville au profit de la SARL, somme forfaitaire et définitive de 55 000 € TTC correspondant au montant estimé des travaux et des frais d'études de dévoiement de la gaine de ventilation et des travaux rendus nécessaires, au sein des établissements gérés par la SARL « Chez César », par les travaux de démolition du bandeau en béton réalisés par la Ville ;*
- 2) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat/la convention et tout document s'y rapportant.*

**2018.07.88****Acquisition sous forme de vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 16 logements familiaux situés 21-23 rue du Refuge à Versailles.****Attribution par la Ville d'une subvention pour surcharge foncière au profit de l'office public de l'habitat Versailles-Habitat.****(annule et remplace la délibération n° 2018.02.03 du Conseil municipal du 15 février 2018)**

- 1) *d'annuler et de remplacer la délibération n° 2018.02.03 du Conseil municipal de Versailles du 15 février 2018 relative à l'attribution par la Ville d'une subvention pour surcharge foncière au profit de l'office public de l'habitat Versailles-Habitat dans le cadre de l'acquisition sous forme de vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 16 logements familiaux situés 21-23 rue du Refuge à Versailles ;*
- 2) *d'accorder à l'office public de l'habitat Versailles-Habitat, dont le siège social est situé 8 rue Saint-Nicolas à Versailles, une subvention pour surcharge foncière d'un montant maximum de 207 921 € TTC pour la création de 11 logements sociaux financés en prêt locatif à usage social (PLUS) et 5 logements sociaux financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), situés 21-23 rue du refuge à Versailles ;*
- 3) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention corrélatrice avec Versailles Habitat et tout document s'y rapportant.*

**2018.07.89****Extension du cimetière communal de Montreuil à Versailles.****Lancement de la procédure d'enquête publique.**

- 1) *d'adopter le projet de création d'une extension du cimetière de Montreuil, sur la parcelle communale située dans le parc de Bonne Aventure à Versailles ;*
- 2) *d'autoriser le lancement de l'enquête publique ;*
- 3) *d'autoriser M. le Maire à solliciter la nomination d'un commissaire enquêteur titulaire et d'un commissaire enquêteur suppléant auprès du Président du tribunal administratif de Versailles ;*
- 4) *de solliciter M. le Préfet des Yvelines pour autoriser cette extension.*

**2018.07.90****Palais des Congrès de Versailles.****Convention de co-maîtrise d'ouvrage unique au profit de la Ville portant sur la rénovation des locaux et convention de groupement de commandes avec le groupe IRIS.**

- 1) *d'approuver le principe de la convention de co-maîtrise d'ouvrage unique à intervenir entre la ville de Versailles et le groupe IRIS portant sur l'ensemble immobilier « Palais des Congrès » situé 10 rue de la Chancellerie à Versailles ;*
- 2) *d'approuver le principe de la convention de groupement de commandes entre la Ville et le groupe IRIS prévue d'être annexée à la convention de maîtrise d'ouvrage unique ;*
- 3) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document s'y rapportant.*

**2018.07.91****Réseau des bibliothèques municipales de Versailles.****Labellisation et demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du programme Bibliothèque numérique de référence (BNR).**

- 1) *de poursuivre les démarches permettant à la ville de Versailles d'obtenir la labellisation du réseau des bibliothèques municipales, dans le cadre du programme « Bibliothèque numérique de référence », dont le coût pour la Ville est évalué à 488 815 € pour la période 2017-2022 ;*
- 2) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat les subventions afférentes à ce programme, estimées à 221 974 € pour cette même période ;*
- 3) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces demandes.*

**2018.07.92****Exposition « Les Armes savantes – 350 ans d'innovations militaires à Versailles » à l'Espace Richaud.****Convention de partenariat entre la ville de Versailles et le musée de l'Armée.**

- 1) *d'approuver le partenariat entre la ville de Versailles et le musée de l'Armée dans le cadre de l'exposition « Les armes savantes – 350 ans d'innovations militaires à Versailles », qui se déroulera du 15 septembre au 9 décembre 2018 à l'Espace Richaud à Versailles, portant sur le prêt d'œuvre à titre gracieux par le musée de l'Armée, la Ville s'engageant pour sa part à réaliser des supports de communication en rapport avec l'exposition et à prendre en charge les frais de rémunération du co-commissaire de l'exposition à hauteur de 2 500 € TTC ;*
- 2) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et tout document s'y rapportant.*

**2018.07.93****Classes élémentaires des établissements d'enseignement privés versaillais sous contrat d'association à l'enseignement public passé avec l'Etat.****Montant du forfait communal et convention entre la ville de Versailles, l'organisme de gestion de l'établissement catholique (OGEC) et chacun des établissements privés.**

- 1) *de fixer à 900 € le montant du forfait communal de la ville de Versailles à verser aux établissements d'enseignement privés versaillais sous contrat d'association passé avec l'Etat, pour chaque élève versaillais scolarisé dans les classes élémentaires concernées, au titre des années scolaires 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020 ;*
- 2) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions d'une durée de 3 ans et leurs avenant éventuels, entre la Ville, l'organisme de gestion de l'établissement catholique (OGEC) et chacun de ces établissements, précisant les conditions et modalités de versement de cette participation financière de la Ville.*

**2018.07.94****Programme ludo-éducatif de sensibilisation à la maîtrise des énergies « Watty à l'école ».**  
**Convention de partenariat entre la ville de Versailles et la société Eco CO2.**

- 1) *d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Versailles et la société Eco CO2 dans le cadre de la mise en place du programme « Watty à l'école », élu aux certificats d'économies d'énergie (CEE), dans des écoles maternelles et élémentaires publiques versaillaises, pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 ;*
- 2) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention, les éventuels avenants à venir et tout document s'y rapportant.*

**2018.07.95****Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).****Approbation du rapport d'évaluation de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) transférée par les communes membres à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

*d'approuver le rapport établi par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le 5 juin 2018 relatif à l'évaluation de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), transférée par les communes membres à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

**2018.07.96****Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France.****Renouvellement de l'adhésion de la ville de Versailles.**

- 1) *de faire adhérer la ville de Versailles à l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) en Ile-de-France, dont le montant de la cotisation s'élève à 1 000 € par an ;*
- 2) *de s'engager à respecter la charte de partenariat de l'ARB Ile-de-France qui précise notamment les missions et la gouvernance ;*
- 3) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à candidater au comité des partenaires au sein du collège « communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ».*

**2018.07.97****Délégations de service public dont la ville de Versailles est autorité délégante.****Rapports annuels 2016.**

*de prendre acte des rapports annuels d'exécution des différents contrats de concessions dont font partie les délégations de services publics, consentis par la ville de Versailles, ainsi que de leurs annexes. Les rapports annuels sont consultables à la direction de la commande publique et des délégations de service public.*

*La synthèse de ces rapports est présentée ci-dessous :*

	Signature	Durée	Terme	Déléataire	Type	Actualité	Chiffres d'affaires 2016	Résultat courant avant impôt 2016	Redevances ville 2016
DSP Parking Saint Cloud et Notre Dame	11/02/1980	30 ans à compter de la mise en service de Notre Dame	31/08/2022	SAPV (filiale de Vinci Park)	Concession = Investissement +financement +exploitation	Délibération du 09/04/2015 : Avenant 14 tarification au 1/4 d'heure Délibération du 20/04/2017 : Avenant 15 validation de la grille tarifaire 1/4 d'heure et formule d'indexation	2 457,8 K€	642,3 K€	338,2 K€
DSP Parking Bd de la Reine	02/07/2007	30 ans à compter de la mise en service du parking	09/11/2040	SPBR (filiale d'Urbispark)	Concession = Investissement +financement +exploitation	Délibération du 6/07/2017 : Avenant 8 répartition des charges concernant la dépénalisation du stationnement Délibération du 14/12/2017 : avenant 9 reversement du Forfait Post Stationnement (FPS) à la Ville	1 411,5 K€	106 K€	0 K€
DSP Fourrière automobile <sup>(1)</sup>	05/07/2012	5 ans	31/08/2017	SEFA (filiale du Groupe Jean Jaurès)	Affermage = Exploitation	Délibération du 08/10/2015 : revalorisation des tarifs conformément à l'arrêté ministériel	638,1 K€	29,5 K€	101,1 K€
DSP Piscine Montbauron	09/05/2011	5 ans	18/05/2016	Naxos (filiale de Vert Marine)	Affermage = Exploitation		791,1 K€	-47,1 K€	99,4 K€
	19/04/2016	8 ans et 2 jours	20/05/2024	Naxos (filiale de Vert Marine)	Affermage = Exploitation	Délibération du 09/11/2017 : revalorisation de la grille tarifaire au 1er/01/2018	1 563,8 K€	68,4 K€	148 K€
DSP Camping	24/12/2003	12 ans + 2 ans par avenants	31/12/2017	SARL Huttopia Versailles (filiale de Huttopia)	Concession = Investissement +financement +exploitation	Délibération du 09/06/2016 : Avenant 3 prolongation d'un an et réduction de la Valeur Nette Comptable	1 287,9 K€	230,8 K€	86,1 K€
DSP Palais des Congrès	26/09/2007	10 ans +15 mois par avenant	31/12/2018	SEPCV (filiale de VIPARIS)	Concession = Investissement +financement +exploitation	Délibération du 29/09/2016 : Avenant 2 prolongation de 15 mois	1 441,6 K€	-75,6 K€	169,4 K€
DSP Chauffage Urbain	04/10/2011	12 ans	30/06/2023	VERSEO (filiale de Cofely GDF SUEZ)	Concession = Investissement +financement +exploitation	Délibération du 23/02/2017 : Avenant 2 modification du calcul du tarif abonné (R2) lié à travaux de pérennisation des réseaux	10 775,4 K€	-1 544,3 K€	228,6 K€
DSP Théâtre Montansier	27/05/2013	5 ans	31/05/2018	Scènes à l'Italienne	Affermage = Exploitation	Délibération du 23/02/2017 : Avenant 2 augmentation de 10 000€/an de la subvention forfaitaire Ville	961,3 K€	-60,05 K€	233 K€

NB <sup>(1)</sup> : la fourrière automobile fait l'objet d'une nouvelle DSP depuis le 1er septembre 2017 pour une durée de 5 ans

## **2018.07.98**

### **Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la piscine Montbauron de Versailles 2016/2024.**

#### **Approbation de l'avenant n° 2 portant sur l'autorisation de recourir à un contrat de sous-concession de l'espace bar.**

- 1) *d'approuver l'avenant n° 2 au contrat d'affermage dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation de la piscine Montbauron de la ville de Versailles, portant sur :*
  - *l'introduction dans le contrat d'affermage de la possibilité pour le délégataire de recourir à un contrat de sous-concession partielle pour l'exécution des prestations qui lui sont confiées après accord explicite de la Ville ;*
  - *l'autorisation donnée au délégataire de conclure un contrat de sous-concession de l'espace bar avec Mme Mélinda Auffray ;*
- 2) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.*

## **2018.07.99**

### **Mutualisation de services entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et certaines de ses communes membres :**

- **régularisation de l'exercice 2017 et prévisions de réalisation de l'exercice 2018,**
- **intégration d'un délégué à la protection des données au service commun en matière de systèmes d'information et numérique,**
- **extension de prestations en matière de systèmes d'information et numérique pour la commune de Fontenay-le-Fleury et ajustement de la convention,**
- **ouverture du service commun de la ville de Versailles et de la communauté d'agglomération en matière de systèmes d'information et numérique à la ville de Bailly.**

- 1) *d'approuver la régularisation de l'exercice 2017 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, qui conduit à un montant global de 17 469,65 € à recouvrer par la communauté d'agglomération auprès de la ville de Versailles, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;*
- 2) *d'approuver l'évolution du ratio d'activité utilisé pour répartir le coût du service commun en matière de systèmes d'information et de numérique, géré par la ville de Versailles, entre les différentes communes membres de Versailles Grand Parc bénéficiaires de ce service ;*
- 3) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier 2018 aux conventions existantes et tout document s'y rapportant et à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;*

- 4) d'approuver l'ouverture du service commun en matière de systèmes d'information et numérique à la ville de Bailly ;
- 5) d'approuver à ce titre la convention de mutualisation des services passée entre la ville de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville de Bailly, ainsi que son avenant financier 2018 ;
- 6) d'approuver l'avenant financier 2018 passé avec la ville de Fontenay-le-Fleury, intégrant l'évolution du périmètre d'intervention ;
- 7) d'approuver la convention de mutualisation des services passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les communes de Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay relative à la mise en place du délégué à la protection des données au sein du service commun en matière de systèmes d'information et numérique ;
- 8) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution.

### **2018.07.100**

#### **Personnel territorial de la ville de Versailles.**

#### **Avenants n° 2 de prorogation aux conventions d'adhésion de la Ville relatives à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2013-2018 souscrite par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) Grande Couronne de la région d'Ile-de-France pour le risque santé auprès d'Harmonie Mutuelle et pour le risque prévoyance auprès de la mutuelle Intériale.**

- 1) d'approuver les avenants n° 2 aux conventions d'adhésion de la ville de Versailles à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le Centre interdépartemental de gestion de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France auprès des mutuelles « Intériale » pour le risque prévoyance et « Harmonie mutuelle » pour le risque santé, ayant pour objet de proroger le terme des conventions d'adhésion au 31 décembre 2019 ;
- 2) de préciser que les dispositions des conventions d'adhésion non modifiées par la présente délibération restent en vigueur ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les avenants précités et tous les documents utiles relatifs à ces nouvelles conditions.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché en Mairie le lendemain de la séance.

**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

## COMPTE-RENDU des décisions prises par M. le Maire

en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales  
(délibérations du 28 mars 2014 et du 8 juin 2017)

Les décisions du Maire sont consultables au service des Assemblées.

Date	N°	OBJET
14 mai 2018	2018/75	Fourniture et livraison de matériels sportifs pour divers services de la ville de Versailles – 2 lots. Avenants n°1 au lot n°1 « matériels et accessoires pour sports collectifs et divers sports » et lot n°2 « cycles, porteurs et accessoires » conclu avec la société Décathlon pro et ayant pour objet de compléter les articles 5-2 et 6-5 du CCP afin de prévoir les évolutions pluriannuelles des catalogues utilisés dans les marchés. Ces avenants sont sans incidence financière sur les marchés.
14 mai 2018	2018/76	Opération Versailles Chantiers : travaux d'aménagement d'espaces publics – voirie et réseaux divers (VRD). Accord-cadre multi-attributaires exécuté par émission de bons de commande conclu suite à une procédure d'appel d'offres avec les sociétés suivantes : - périmètre 1 : groupement Entreprise Jean Lefèbvre Ile de France / Watelet TP / Eurovia Ile de France, l'Entreprise Jean Lefèbvre Ile de France en étant le mandataire, - périmètre 2 : société Colas Ile de France Normandie. Accord-cadre sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 5 833 333 € HT, soit 6 999 999,60 € TTC, pour sa durée totale soit 3 ans à compter de la date de notification, reconductible une fois pour une période d'un an. En cas de reconduction, le montant maximum de l'accord-cadre ne pourra excéder 1 944 444,44 € HT, soit 2 333 333,33 € TTC.
14 mai 2018	2018/77	Régie d'avances n°4 pour les camps organisés par la Direction de la Vie des Quartiers, des Loisirs et de la Jeunesse (DVQLJ). Suppression de la régie.
14 mai 2018	2018/78	Régie centrale d'avances à la Direction de la Sécurité. Modification de l'objet portant sur les conditions de remboursement des abonnements de stationnement ou des forfaits post-stationnement et modification portant sur l'intégration d'un nouveau mode de paiement.
14 mai 2018	2018/79	Régie d'avances pour le paiement des menues dépenses de la Direction de la Vie des Quartiers, des Loisirs et de la Jeunesse (DVQLJ) de la Ville de Versailles. Modifications portant sur le rattachement des prestations de camps, la liste des dépenses autorisées et le montant de l'avance.
23 mai 2018	2018/80	Organisation de 5 mini-séjours périscolaires en 2018 et 2019 – 5 lots. Accord-cadre mono-attributaire exécuté par émission de bons de commande conclu suite à une procédure adaptée, avec la société suivante : - pour le lot n°4 « magie et sorciers » pour les enfants âgés de 7 à 11 ans, séjour sur le site du Lycée Robert Schuman au 10 route d'Ugny à Chauny (02300) du lundi 9 juillet au vendredi 13 juillet 2018 avec la sarl N'JOY pour un montant par enfant de 154,13 € HT soit 184,95 € TTC. Accord-cadre sans indication de seuil minimum et pour le seuil maximum de 86 000 € HT pour la durée de l'accord-cadre pour les 5 lots et pour une durée allant de la date de notification jusqu'au 31/12/2018; reconductible une fois pour une durée de 12 mois. Durée maximale de 24 mois.
28 mai 2018	2018/81	Fourniture et pose de meubles de change à la crèche du Jeu de l'Oie à Versailles. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société Bessière pour un montant global et forfaitaire de 23 442,96 € HT, soit 28 131,55 € TTC pour une durée allant de la date de notification jusqu'à la levée complète des réserves de réception.
29 mai 2018	2018/82	Mission d'Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) concernant l'extension et le réaménagement de l'école maternelle Les Lutins à Versailles. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société BP Consulting pour un montant global et forfaitaire de 39 200 € HT, soit 47 040 € TTC pour une durée allant de la date de notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux (GPA).
29 mai 2018	2018/83	Tierce maintenance applicative et évolution du logiciel « Droit de Cités » utilisé par la Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture, de l'Habitat, du Commerce et du Tourisme, pour les dossiers d'application du droit des sols et du cadastre. Avenant n°1 au marché conclu avec la société Opéris, ayant pour objet l'acquisition du module Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU). L'avenant est estimé à 24 685 € HT, soit 29 622 € TTC, mais n'engendre aucun dépassement du seuil maximum du marché initial.
30 mai 2018	2018/84	Acquisition ou mise à disposition, installation, maintenance et formation à l'utilisation d'un outil informatique d'aide à la rédaction des pièces écrites administratives des marchés publics. Avenant n°4 au marché passé avec la société SIS Marchés ayant pour objet l'acquisition, l'installation et la maintenance d'un web service (module complémentaire) pour un montant de 9 667,50 € HT, soit 11 601 € TTC.
30 mai 2018	2018/85	Régie d'avances n°2 pour les camps organisés par la Direction de la Vie des Quartiers, des Loisirs et de la Jeunesse (DVQLJ). Suppression de la régie.

30 mai 2018	2018/86	Régie de recettes pour la perception des abonnements annuels et de la vente au numéro de la revue d'informations municipales « Versailles » pour les non-versaillais. Modifications portant sur l'autorisation d'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor et sur les modes d'encaissement.
30 mai 2018	2018/87	Régie d'avances du Cabinet du Maire. Modification portant sur l'autorisation d'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor et sur les moyens de paiement.
30 mai 2018	2018/88	Régie d'avances de la Bibliothèque municipale. Modifications portant sur l'autorisation d'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor et sur les moyens de paiement.
30 mai 2018	2018/89	Régie d'avances pour le remboursement des frais engagés par le Directeur général des services de la Ville et par le Directeur de la Culture. Modifications portant sur l'autorisation d'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor et sur les moyens de paiement.
30 mai 2018	2018/90	Régie de recettes du Musée de la Ville de Versailles. Régie de recettes et d'avances pour le stationnement payant de la zone d'influence sur voirie concédée du secteur « Rive Droite ». Régie de recettes de la Direction de la Vie des Quartiers, des Loisirs et de la Jeunesse (DVQLJ). Modification du montant de l'encaisse autorisée.
30 mai 2018	2018/91	Régie d'avances des accueils périscolaires et de loisirs. Modifications portant sur l'autorisation d'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor et sur les moyens de paiement.
30 mai 2018	2018/92	Fabrication et livraison à domicile de repas en liaison froide pour les bénéficiaires du portage de la ville de Versailles. Avenant n°1 au marché conclu avec la société Elres ayant pour objet la prolongation du marché initial pour une durée de 7 mois, pour un montant estimatif de 331 754 € HT, soit 350 000 € TTC.
1 juin 2018	2018/93	Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la porte cochère de la bibliothèque municipale de Versailles. Avenant n°1 au marché conclu avec la sarl d'architecture et patrimoine 2BDM pour un montant de 1 800 € HT soit 2 160 € TTC et pour une durée de 30 mois.
1 juin 2018	2018/94	Rénovation de la distribution des réseaux de chauffage en chaufferie de l'école Lully-Vauban à Versailles. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société Marc Tournois pour un montant global et forfaitaire s'élevant à 78 824 € HT, soit 94 588,80 € TTC et pour une durée de 3 mois.
4 juin 2018	2018/95	Rénovation des courts de tennis intérieurs en terre battue à Porchefontaine. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société Val de Loire Environnement pour un montant (estimatif) de 130 628,90 € HT, soit 156 754,68 € TTC, et pour une durée allant de sa date de notification jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement.
7 juin 2018	2018/96	Travaux d'aménagement du « Cœur de Village de Porchefontaine » rue Coste (de la rue Albert Sarraut à la rue Yves le Coz) et place Lamôme – aménagement VRD. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société WateletTp. Montant réglé selon des prix unitaires et en fonction des quantités réellement exécutées. Montant estimé à 692 500,96 € HT soit 831 001,15 € TTC pour une durée allant de la date de notification à la fin de la période de garantie de parfait achèvement des travaux (GPA).
8 juin 2018	2018/97	Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage portant sur le suivi et le contrôle de la délégation de service public du chauffage urbain de la ville de Versailles. Avenant n°1 passé avec le groupement conjoint constitué du cabinet Schaefer, de la ScpSartorio et associés et de la société Finance Consult ayant pour objet de prolonger la durée de la mission du 10 février au 31 décembre 2019 suite à prestations supplémentaires pour un montant s'élevant à 10 120 € HT soit 12 144 € TTC.
8 juin 2018	2018/98	Travaux d'aménagement de la rue de l'Indépendance Américaine et de la Rue Pierre de Nolhac (Pourtour du Château). Marché conclu suit à une procédure adaptée avec la société Watelet TP, pour un montant estimatif de 379 922 € HT. Il est conclu pour une durée allant de l'ordre de service de démarrage des travaux jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.
8 juin 2018	2018/99	Acquisition du socle transverse du chantier de dématérialisation constitué d'une gestion électronique de documents (GED) et d'un parapheur électronique (e-Parapheur), lot n°2 « acquisition, déploiement et maintenance d'une solution de parapheur électronique ». Avenant n°2 à l'accord-cadre conclu avec la société SRCl, ayant pour objet la rectification de certains prix unitaires actés par l'avenant n°1. Il est sans incidence financière sur la partie forfaitaire de l'accord-cadre.

La décision n°2018/74 est annulée.